

Constats, difficultés rencontrées par les jeunes et les familles,
vœux adoptés le 16 février 2012 par le Conseil d'administration
et approuvés en Assemblée générale de l'UDAF le 12 mai 2012



« En tant que « familiaux », nous savons que les jeunes attendent des adultes une autre vision du monde que nous leur préparons. A nous de leur transmettre un regard positif, de savoir reconnaître ce qui « marche bien », et de valoriser les actions positives qui sont menées sur le territoire au service du bien être des familles. »

François Fondard, Président de l'UNAF, 16 avril 2011

Comment, pouvoirs publics locaux, acteurs institutionnels et associatifs, bénévoles et professionnels, familles peuvent-ils aider les jeunes dans leur démarche vers l'autonomie ? Comment les familles peuvent-elles garder ou trouver leur place dans cet accompagnement ?

L'UDAF des Hautes-Alpes a démarré en 2010 un travail sur les difficultés et les besoins rencontrés par les jeunes dans leurs démarches pour accéder à l'autonomie et par les familles pour accompagner les jeunes dans ce processus.

Nos 3 postulats de départ :

- La famille reste une priorité chez les jeunes adultes
- L'autonomie s'apprend en famille. Elle passe par l'implication des parents dans leur « mission de transmission »
- Cette mission est à partager avec d'autres adultes dans un esprit de co-construction

Notre réflexion s'est construite à travers des recherches et des échanges autour de **5 grandes thématiques** que nous avons identifiées comme des facteurs conditionnant fortement l'accès des jeunes à l'autonomie :

- logement
- mobilité
- emploi/formation/insertion
- santé
- accès aux loisirs, à la culture, à la citoyenneté.

Nous avons situé notre étude sur la tranche d'âge 16-25 ans car elle correspond à la catégorie prise en compte dans plusieurs dispositifs d'accompagnement dans les différents domaines retenus.

Nous sommes bien entendu convaincus que l'autonomie des jeunes est un processus qui démarre dès la petite enfance. De l'enfant qui apprend à marcher seul au jeune qui quitte le domicile familial, les parents accompagnent leurs enfants vers l'autonomie. Ce processus se construit dans la famille et en dehors, notamment par le biais de la prise de responsabilités.

Les parents, premiers éducateurs de leurs enfants, jouent et ont un rôle essentiel à jouer. C'est vers eux que le jeune se tourne en priorité lorsqu'il est confronté à des difficultés lors de son parcours d'orientation ou pour un échange et une aide à la réflexion.

Des professionnels et des bénévoles interviennent en complémentarité, pour permettre à un enfant de grandir, d'être peu à peu autonome et de devenir adulte.

Si l'autonomie est un processus et non une étape, le départ du domicile familial est un moment clé. C'est lors du « premier départ » de la résidence familiale, généralement entre 16 et 25 ans, que les parents vont pouvoir vérifier, mesurer et parfois ajuster, leur accompagnement et ce qu'ils ont transmis. Il faut préciser que cet accompagnement est complexe : si les parents s'attribuent un rôle fort « d'accompagnement », les conditions d'accès à l'indépendance se sont durcies, d'une part, et d'autre part, les jeunes ne forment pas un groupe homogène.

L'autonomie dépend de plusieurs facteurs, et l'accès ou non à un revenu stable et suffisant, est une condition non négligeable. Or, l'entrée dans la vie active est de plus en plus tardive, le chômage frappant tout particulièrement les jeunes. L'autonomie est vécue aujourd'hui par eux, comme par leurs parents, comme un très long processus où les étapes n'ont pas d'ordre défini. Par exemple, aujourd'hui, on vit parfois en couple avant d'être financièrement indépendant ou d'avoir son propre logement. En outre, les « accidents de parcours » ne sont pas rares, perte d'emploi, rupture sentimentale, problème de santé, pouvant conduire à des retours au domicile familial, si c'est possible, sinon avoir des conséquences plus graves en terme de précarité. De nombreux jeunes connaissent des parcours très chaotiques qui génèrent beaucoup d'incertitude, d'instabilité et limitent leur propre projection dans l'avenir. Face à cette réalité, se pose la question de la place qui leur est faite dans la société et des moyens mis en œuvre pour leur rendre l'entrée dans la vie adulte plus sereine.

A partir de là, nous avons aussi beaucoup échangé sur d'autres dimensions complémentaires, plus psychologiques ou sociales, qui peuvent favoriser ou freiner le processus d'autonomie, et permettent de ne pas le limiter ou le confondre avec la notion « d'indépendance ».

Nous avons alimenté notre réflexion, construit notre position et formulé nos vœux grâce aux apports :

- d'associations familiales adhérentes à l'UDAF qui sont en contact avec des publics jeunes et/ou parents et qui nous ont fait part de constats et de difficultés.
- de professionnels et bénévoles associatifs ou institutionnels, intervenants dans ces différents domaines. Une cinquantaine ont répondu à nos invitations, preuve, à notre sens, d'un intérêt fort pour le thème, d'un besoin de réflexion collective et de mise en commun des ressources. Ils nous ont apporté des connaissances plus précises sur les dispositifs existants pour les jeunes dans le département sur les thématiques citées.
- de travaux d'universitaires reconnus dans ce domaine (Christophe MOREAU, Olivier GALLAND, Vincenzo CICCHELLI, Elsa RAMOS, Sylvie OCTOBRE)
- de publications de l'UNAF et d'autres UDAF ayant travaillé sur ce thème (les résultats d'enquêtes d'observatoires départementaux et régionaux des familles, l'étude qualitative de l'UNAF d'octobre 2011 sur l'autonomie des étudiants)
- de publications de l'ANIL
- des travaux de la commission de concertation sur la politique de la jeunesse conduits par le haut commissaire à la jeunesse en 2009.

I – VOLET LOGEMENT :

Pour l'UNAF et l'UDAF, le logement est l'élément central de tout projet et de toute vie familiale. Il est même souvent la condition incontournable avant l'acte de "fonder famille". L'accès au logement, à un logement de qualité accessible économiquement, est devenu de plus en plus difficile ; il est souvent la préoccupation majeure des familles pour elles mêmes et pour leurs proches et il concrétise la prise d'indépendance pour les jeunes actifs.

Ce n'est pas le cas pour les étudiants, qui, lorsqu'ils doivent quitter le domicile parental pour poursuivre leurs études, ne sont que rarement en mesure d'en supporter eux-mêmes le coût. Un coût qui a fortement augmenté ces trente dernières années, notamment dans le parc privé, dans lequel se fait généralement l'accès à un premier logement. D'autre part, en France, le taux des étudiants qui travaillent est plus faible que dans d'autres pays européens.

Etudiants ou non, les situations peuvent être différentes selon, notamment, les ressources disponibles et selon s'ils sont seuls ou en colocation. En outre, l'aide parentale et les aides publiques, sont souvent déterminantes ou importantes pour favoriser l'accès à un logement indépendant.

Pour tous, il est démontré qu'un parcours logement réussi impacte fortement l'autonomie et la construction de l'identité.

1 – Les constats et difficultés :

- **Difficultés à gérer un budget et démarches d'aide perçues comme longues et complexes**
Le logement représente un poste budgétaire important pour des jeunes qui ont du mal à bien gérer leur budget, à faire face à toutes les dépenses de logement (en particulier de chauffage) et perçoivent les démarches leur permettant d'accéder à des aides comme longues et complexes.
- **Faible connaissance du marché de l'immobilier et difficultés pour trouver un hébergement**
Les jeunes maîtrisent peu la connaissance du marché de l'immobilier, ils connaissent mal leurs droits et leurs devoirs. Ils sont confrontés aux difficultés de trouver un hébergement, lors de stage ou de premier emploi. Ces difficultés s'expliquent notamment par les refus de propriétaires de louer à des jeunes. Les bourses au logement, le service d'accompagnement au logement, dispositifs de mise en relation entre propriétaires et jeunes, développés par certaines structures départementales (Mission jeunes 05 ou FJT) permettent de surmonter des difficultés, sous réserve que les jeunes puissent y avoir accès.
- **Accompagner, sans exclure les contreparties financières**
L'accompagnement au logement, sans contrepartie financière de la part du jeune, peut le mettre en difficulté plus tard lorsqu'il aura un loyer à payer.
- **Manque de logements adaptés aux jeunes, tout particulièrement en situation de précarité et les saisonniers**
Le parc locatif social accueille une part faible de jeunes ménages en raison d'une moindre proportion de petits logements, d'une offre restreinte du fait de la faible mobilité des locataires, des délais d'obtention et des procédures d'attribution peu compatibles avec les besoins d'une population très mobile.
- **Des conditions de logement qui se sont dégradées du fait de vivre, pour des raisons financières, dans un logement exigu ou au contraire surpeuplé, et/ou de faible qualité.**
- **Manque de focale des politiques publiques sur le logement des jeunes : Il n'existe pas de véritable politique publique concernant le logement pour cette tranche d'âge, notamment dans le cadre du Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD).**
De ce fait, il manque des éléments précis sur les problématiques d'accès et de maintien dans le logement des jeunes, qui concentrent une grande partie des difficultés.
- **Manque de promotion et de moyens pour faciliter le développement de systèmes alternatifs, exemple : la colocation.**
La colocation suscite des réactions parfois négatives de la part des

parents (donc des freins à ce niveau) qui craignent les effets nuisibles sur la poursuite des études (liés à des incompatibilités de modes de vie par exemple). Comment rassurer les parents ? Comment éviter au jeune de se trouver dans une situation délicate avec son/ses colocataires ? La colocation peut être un choix facile pour des jeunes qui ont le goût d'un mode de vie plus communautaire et une étape dans l'accès à l'autonomie, avec des aspects économiques intéressants ; ou elle peut, au contraire, retarder ce processus d'autonomie.

Il existe aussi des possibilités d'hébergement gratuit, par exemple de prendre une chambre chez une personne âgée en échange de services. Ces accords sont désormais organisés par des associations, mais non présentes sur notre département.

N'oublions pas les systèmes d'hébergement collectifs, notamment les résidences sociales agréées FJT, qui, par une offre de logement temporaire adaptée aux besoins des jeunes proposent aussi toute une palette de services complémentaires d'ordre socio-éducatifs, pour faciliter la socialisation et le passage vers une vie autonome.

2 – Nos vœux :

- Créer un « guichet unique logement » accessible aux jeunes et à leur famille

La Mission Jeunes 05 a mis en place un service d'accompagnement au logement (SAL) pour les jeunes entre 16 et 25 ans. C'est un outil pour favoriser leur accès à un logement autonome : aides dans les démarches et la réalisation de dossiers administratifs. Cet accompagnement est d'un grand secours pour les jeunes, avec environ 700 jeunes par an qui contactent la MJ05 pour un accès au logement. Il y a 4 antennes MJ sur le département. Nous souhaitons que ce service puisse être développé :

- sur le territoire par une augmentation du nombre d'antennes sur le département

- à une tranche d'âge plus large (jusqu'à 30 ans)

- à tous les modes d'hébergements, collectifs et individuels, publics et privés, dont les solutions et dispositifs alternatifs (colocation, logement intergénérationnel solidaire)

- à toutes les situations vécues par les jeunes, en situation de précarité, de rupture scolaire et/ou familiale, et aussi en poursuite d'étude sur le département ou sur un autre département : Il nous semble important que ce service puisse créer des passerelles avec les villes universitaires proches (Aix, Marseille, Grenoble en priorité) pour faciliter la recherche d'hébergement et les démarches pour l'installation (Eau, gaz-électricité, téléphonie).

Tous les jeunes ont besoin d'accompagnement, lors d'un premier départ du domicile parental. Les parents ne sont pas toujours en mesure de le faire et/ou disponibles dans ce cadre, des professionnels peuvent prendre le relais pour favoriser l'accès à un hébergement ou un logement autonome.

- Favoriser la création et le développement d'associations œuvrant pour la mise en place et la promotion de systèmes d'hébergement alternatifs et sûrs. Ne pas sous estimer les réactions parfois négatives des propriétaires, d'où la nécessité de développer la promotion de ces formes alternatives d'accès au logement et la médiation entre jeunes et propriétaires.

- Produire suffisamment de logements accessibles partout où les besoins existent sur le département et améliorer, tout particulièrement, l'accès des jeunes au parc locatif public, ainsi que les offres d'hébergement collectif.

- Améliorer de la prise en compte des situations vécues par les jeunes dans le cadre des politiques publiques sur le logement mises en œuvre dans le département (types de logement, accès, aides...), notamment dans le cadre du PDALPD.

- Construire une ville équitable et durable : un impératif pour vivre ensemble.

II – VOLET MOBILITE :

Pour beaucoup de jeunes, l'insertion professionnelle est un processus de longue durée qui s'étale sur plusieurs années où se succèdent des périodes d'emploi de courte durée entrecoupées ou non de phases de chômage. De même, les études, et/ou les stages, ne se déroulent pas toujours à proximité du domicile des parents. Cette situation se pose avec une acuité croissante dans notre département, compte tenu du nombre limité de formations universitaires ou professionnelles proposées. D'où une exigence de mobilité, qui se heurte à des freins psychologiques partagés entre parents et jeunes, une réalité territoriale qui rend les déplacements contraignants et à des coûts prohibitifs.

1 – Les constats et difficultés :

- **Freins psychologiques de la part du jeune et de la famille.** *Le fait de ne pas faire ses études ailleurs peut relever d'un choix ou d'un non choix, mais dans les deux cas, il y a des freins psychologiques. D'où un travail important de préparation, d'ouverture. Par exemple, des jeunes culpabilisent de laisser leur parent seul (famille monoparentale). Des parents craignent aussi de se retrouver seuls ou se posent la question de la confiance qu'ils peuvent accorder à leur enfant.*
Plusieurs études sur les jeunes et leur autonomie réalisées en 2007 par les Unions départementales des associations familiales mettent au jour un même paradoxe : les parents d'enfants âgés de 18 à 30 ans pensent que « c'est la famille dite nucléaire (parents, frères et soeurs) qui accompagne le plus les jeunes » au cours du processus d'autonomie, mais ceux-ci peuvent être eux-mêmes « les acteurs qui freinent le plus les jeunes dans ce cheminement ».
Dans tous les cas, le départ des enfants pour leurs études, pour un stage ou pour un premier emploi, et la question des moyens pour les accompagner dans leur parcours, est un grand sujet de préoccupation qui n'est pourtant pas beaucoup traité dans le cadre de la parentalité.
- **Freins liés au coût de la vie, et tout particulièrement aux coûts de logement qui impactent fortement le budget familial si le jeune ne bénéficie pas de bourses d'étude ou d'un « job » d'étudiant et cela malgré le rôle essentiel des aides personnelles au logement.** *Les enfants de la classe « moyenne modeste » sont souvent les plus pénalisés dans ce contexte, les revenus de leur famille étant trop élevés pour qu'ils puissent bénéficier d'une bourse et trop faible pour que l'impact du quotient familial puisse être sensible.*
- **Concernant les déplacements, on constate toujours des difficultés dans le milieu rural mais avec des progrès pour les déplacements collectifs, les aides au permis de conduire, à l'acquisition, l'aménagement, l'entretien d'un véhicule et pour les déplacements individuels :**
 - *carte YES du Conseil général qui accorde des titres de transports pour voyager gratuitement sur le réseau 05. La carte 2012 prévoit un chéquier transport avec 2 titres supplémentaires, soit un total de 6 titres de transport.*
 - *crédit mobilité créé par la Région et attribué par la mission jeunes 05 pour prendre en compte une partie des frais de déplacement occasionnés par une démarche de formation ou d'insertion professionnelle.*
 - *fonds d'aide aux jeunes (FAJ) mis en place par le Conseil général en lien avec la mission jeunes 05 pour favoriser la mobilité dans le cadre d'un projet et d'un engagement précis d'insertion sociale ou professionnelle*
 - *Zou ! Etudes mis en place par la Région PACA pour permettre de voyager gratuitement (sur les LER ou les TER) sur le trajet domicile-études et à 50% pour les autres trajets en PACA ; ou Zou ! 50/75% pour voyager à 50% sur les TER à l'intérieur de la région PACA (et à 75% avec une carte de 10 trajets préférés fixes valables 2 mois renouvelable). Pour les trajets domicile-études hors région PACA (Rhône Alpes ou Languedoc Roussillon notamment), avec la carte Zou ! 50/75%, réduction de 50% sur présentation d'un certificat de scolarité valable 1 an.*
 - *les aides aux permis de conduire (Bourse permis, permis 1€ par jour, aide code). La carte YES*

du Conseil général contient un chèque permis de conduire et brevet de sécurité routière de 30€.

- **Des systèmes alternatifs existants et organisés comme le covoiturage** (par exemple via le site 05voyageurs.com en partenariat avec l'Autoclub d'Aix ou d'autres sites spécialisés nationaux dans le covoiturage), **mais la promotion de ces systèmes reste insuffisante.**

2 – Nos vœux :

- **Freins psychologiques :**
 - *impulser des actions de prévention éducative auprès des parents pour limiter les craintes psychologiques liées au départ des enfants du domicile parental.*
 - *organiser des sessions d'information, notamment via les réseaux REAAP et MDA, pour aider les parents à accompagner leur enfant dans leur parcours de formation, d'étude, de jeune travailleur (connaissance des dispositifs, réseaux, démarches...).*
- **Déplacements collectifs :**
 - *consolider l'offre de transports collectifs par une fréquence et un coût attractifs qui permettront de privilégier ce mode de déplacement.*
 - *améliorer la prise en charge des déplacements vers les régions voisines pour les jeunes haut-alpins étudiants dans d'autres départements. Ils sont actuellement défavorisés par rapport aux jeunes qui résident et étudient en région PACA. Il conviendrait d'harmoniser les offres de produits (par exemple la carte Zou ! n'est valable que sur la Région PACA pour les LER et TER, la Région Rhône Alpes proposant d'autres produits avec d'autres tarifs et d'autres modalités d'abonnements)*
 - *améliorer la promotion des solutions de déplacements alternatives (covoiturage) notamment auprès des relais jeunesse (lycées, centres de formation, universités, BII) et moyens de communication utilisés par les jeunes.*
- **Déplacements individuels :**
 - *renforcer les aides existantes : au permis de conduire, à l'acquisition, aménagement, entretien d'un véhicule et aux déplacements individuels.*
 - *développer et promouvoir les solutions alternatives, notamment les systèmes « d'autopartage » qui sont encore à l'état de projet sur le département.*

III - VOLET EMPLOI/FORMATION/INSERTION :

L'orientation des jeunes vers des parcours de formation ou d'études, et dans leur recherche d'emploi, est confrontée à de multiples contraintes.

1 – Les constats et difficultés :

- **Une conciliation difficile entre choix de vie et choix d'études :**
 - des parcours universitaires ou de formation qui ne correspondent pas au marché de l'emploi local. *Des jeunes souhaitant revenir s'installer dans le département ne trouvent pas de travail en rapport avec leur formation ou expérience.*
 - des orientations précoces ou par défaut par manque de choix. *Des jeunes s'orientent par défaut, s'ils ne veulent pas quitter le département pour la durée de la formation – ou si leur famille ne le permet pas ou ne l'encourage pas : le manque de choix dans le département se fait donc ressentir un peu cruellement.*
- **Une pression scolaire ressentie dès le plus jeune âge par les parents et les jeunes** laissant peu de place, à priori, pour les erreurs de parcours. *Le capital scolaire et l'obtention d'un diplôme demeurent, aux yeux de nombreux parents, la clé d'une autonomie réussie.*
- **Une évolution plus rapide des métiers et une plus grande mobilité dans l'emploi en décalage avec une offre de formation limitée et un attachement territorial très marqué.** *Face à ces contraintes, le système de parrainage pour l'emploi, mis en œuvre par le relais entreprise-emploi de la Mission jeune sur le département, présente plusieurs avantages. L'objectif est de faciliter l'accès à l'emploi des jeunes sans qualification et de les stabiliser dans leur travail. Un parrain, bénévole actif ou retraité, accompagne le jeune dans sa démarche de recherche d'emploi et l'aide à s'adapter au monde de l'entreprise. Il permet d'accompagner 100 jeunes par an dans le département.*
- **Des difficultés accrues si ruptures familiales, d'où notamment le besoin de relais dans le système scolaire.**
Si le jeune est en rupture avec sa famille, les difficultés d'orientation et d'apprentissage sont accrues, dans ces cas il serait souhaitable que le système scolaire ou la structure d'apprentissage puissent agir comme relais.
- **Dans les situations de poursuite d'étude ou de formation, sont observées des complexités administratives déroutantes pour les jeunes et les familles à la recherche d'informations pertinentes et adéquates. Ces complexités nécessitent des accompagnements individualisés plus nombreux.**
D'autre part, il y a souvent obligation de se déplacer quand on réside dans les Hautes-Alpes et les horaires ne prennent pas en compte les contraintes familiales.

2 – Nos vœux :

- **Limiter le creusement des inégalités territoriales dans l'accès aux savoirs et à la formation.**
- **Accompagner les parents et les jeunes lors du choix d'orientation après la 3^{ème}** pour les encourager à opter pour une solution « internat » si la formation choisie l'exige, ce qui peut faciliter le départ du jeune par la suite.
- **Globalement, améliorer l'information des parents lors des différentes étapes clés qui jalonnent un parcours d'orientation,** de manière à pouvoir s'engager pour une orientation ambitieuse, construite progressivement, avec le jeune et les parents, et pour une éducation au choix pour les jeunes.
- **Intervenir auprès de la Région et de l'Education Nationale pour aider à la mise en place dans le département de nouvelles formations attractives pour les jeunes Haut Alps, et qui pourraient aussi attirer des jeunes d'ailleurs**

- ***Développer les passerelles entre l'Education nationale, les organismes ou associations ayant pour mission l'insertion des jeunes, et le monde de l'activité professionnelle et valoriser les atouts de l'alternance et de l'apprentissage.***
 - *Promouvoir notamment le parrainage pour l'emploi, de façon à pouvoir accompagner plus de jeunes et à trouver plus de parrains susceptibles de jouer un rôle de « passeurs » entre le jeune en insertion professionnelle et le monde du travail.*

IV - VOLET SANTE « GLOBALE » :

Ce concept correspond à un « état complet de bien être physique, social, mental, sexuel ». Le jeune qui devient responsable de la prise en charge de sa santé fait preuve de maturité et donc d'autonomie.

1 – Les constats et difficultés :

- **Démarche de soin délicate par rapport aux comportements des jeunes**
Les jeunes ont tendance à se penser infaillibles, d'où leurs comportements déviants ou à risque. La démarche de soin n'est pas toujours facile et évidente. Ils semblent, d'autre part, mal renseignés sur l'hygiène de vie et la sexualité.
- **Facteur émotionnel central pendant l'adolescence provoquant des bouleversements importants pendant l'adolescence**
- **Concilier confiance, secret médical avec « responsabilité parentale »**
Dans ce domaine le processus d'autonomie suppose confidentialité, confiance, secret et ceci est parfois difficile à concilier avec la « responsabilité parentale ». Le professionnel de santé devient alors le médiateur incontournable.
- **Importance des lieux ressources existants, mais un « saucissonage » par tranche d'âge est souvent nécessaire.** *Par exemple à Gap, le centre de psychiatrie « Corto Maltese » pour enfants et adolescents a mis en place ces dernières années un dispositif spécifique pour la tranche 16-18 ans, « Mikado ». Jusque là, les jeunes de cette tranche d'âge étaient plus difficilement pris en charge, ne relevant pas tout à fait de la pédo-psychiatrie, ni de la psychiatrie pour adultes. A Gap, un centre de santé « Les jonquilles » ouvert à tous permet d'établir des bilans de santé sur RDV en une matinée (prises de sang, dentistes, examen ophtalmologique, gynécologique, électrocardiogramme, spirométrie, dépistage hépatite C et VIH). Ce lieu est facile d'accès mais manque de relais d'information.*
- **Manque de moyens pour prendre en compte la dimension « globale » du jeune**
Le réseau « Maison des adolescents », avec l'ouverture d'antennes dans le courant des années 2011 et 2012, vise à identifier un référent pour chaque adolescent et jeune entre 12 et 25 ans en fonction de ses problématiques sur le volet social et médical. En 2011, les antennes existantes ont permis d'accueillir des jeunes et des parents, et de proposer une offre de soins. Un manque de moyens et de fonds pérennes empêche de prendre en compte tout l'aspect social de la démarche et donc de prendre en charge le jeune dans une dimension plus « globale ».
- **Besoins des parents dans le domaine de la santé difficiles à cerner : d'où le besoin de travailler avec plusieurs acteurs.**

2 – Nos vœux :

- **Développer l'information auprès des jeunes sur leurs droits en matière de santé et de protection sociale**
- **Promouvoir le développement du réseau MDA, notamment dans son volet plus social qui semble difficile à mettre en œuvre.**
- **Améliorer le travail en réseau des acteurs intervenant dans tous les champs.**
- **Inciter les jeunes à s'investir dans des projets de prévention, promotion et d'éducation à la santé**
- **Accompagner les parents dans des projets de santé, en leur permettant de prendre une place à leur mesure et non pas la place qu'on veut qu'ils prennent, c'est-à-dire respecter leur capacité d'autonomie et leur capacité à comprendre ?**

V - VOLET LOISIRS, CULTURE, CITOYENNETE :

Un volet qui correspond aux éléments indispensables pour choisir et construire son avenir et la poursuite de sa formation. Outre certains besoins financiers et matériels essentiels, les jeunes ont aussi soif de reconnaissance, de responsabilités, d'ouverture au monde pour devenir des adultes autonomes.

1 – Les constats et difficultés :

- **Besoin de soutien des adultes réellement éprouvé par les jeunes**
- **La culture, le sport sont des outils pour une meilleure image de soi et favorisent l'accès à d'autres informations permettant de gérer toutes sortes de problèmes. Le « plaisir de faire » est important.**
- **Besoin de lieux de séparation d'avec l'adulte et de lieux d'agrégation :**
Les jeunes ont besoin de lieu de séparation d'avec l'adulte, mais aussi des lieux d'agrégation où ils se révèlent et peuvent être reconnus.
- **L'engagement bénévole des jeunes permet d'acquérir une capacité d'autonomie**
- **La structuration de l'espace public est un vrai enjeu pour les responsables politiques**
L'animation de rue s'est développée et la structuration de l'espace public est un enjeu : soit en créant des équipements, soit en organisant des événements qui vont permettre de rencontrer les familles en dehors des moments de crise.
- **L'animation jeunesse peut favoriser la découverte ludique des métiers dès l'adolescence**
Le rôle de l'animation jeunesse est aussi aujourd'hui de faire découvrir de manière ludique les métiers (en organisant des rencontres avec des professionnels et des métiers par exemple), et cela dès l'adolescence.

2 – Nos vœux :

- **Réduire les inégalités ou obstacles relatifs à l'accès aux offres culturelles et aux pratiques artistiques des jeunes.**
- **Donner aux jeunes des capacités d'autonomie et de critique face à l'abondance d'images et d'écrans – favoriser l'éducation au numérique et aux médias pour tous parents et jeunes.**
- **Positionner les jeunes comme acteurs de leurs projets (partir de leur demande) en soutenant les acteurs de l'éducation populaire**
Des structures locales s'emploient à lever les obstacles (que dressent les jeunes eux-mêmes ou d'autres adultes, dont leur famille) en utilisant des stratégies d'accompagnement et en positionnant les jeunes comme acteurs de leurs projets et en leur faisant confiance. Face à l'idéologie de l'objet, de la consommation, cette démarche n'est pas évidente, d'où le besoin accru de soutien.
- **Aider les jeunes à s'approprier le cadre, sans chercher à les faire entrer de force**
Enfin, les jeunes vont mettre à distance le cadre proposé, d'où le besoin d'adultes, de tiers, pour accompagner le cadre et aider les jeunes à se l'approprier. Ce qui suppose de savoir structurer les conflits, de prendre des risques, d'avoir des espaces de réflexion.
- **Travailler le rapport à l'altérité, les capacités relationnelles qui sont aussi essentiels pour un « mieux vivre ensemble », et notamment :**
 - **Promouvoir et valoriser les activités bénévoles des jeunes**
 - **Les accompagner vers une prise de risque et une prise de responsabilité via ce type d'engagement.**

De manière transversale à ces thématiques, et pour le meilleur « accompagnement au départ de la résidence familiale » possible, nous appelons de nos vœux, tous les acteurs à respecter deux principes fondamentaux et à mettre en œuvre ou promouvoir deux outils :

DEUX PRINCIPES FONDAMENTAUX :

- **L'attachement au territoire = un atout à renforcer.** *L'appartenance au territoire ne doit pas être effacée, au contraire, l'ancrage physique au territoire, comme l'impact du parcours logement, est partie prenante de la construction de l'identité. Les jeunes ruraux sont plutôt attachés à leur région, et ce constat devrait représenter, pour les responsables politiques, un atout à renforcer par la mise en œuvre d'actions concrètes permettant aux jeunes de s'installer « dignement » sur le territoire, et de participer pleinement à la vie de la cité avec un meilleur rapport aux institutions.*
- **Réciprocité et interdépendance entre les jeunes, les adultes, les élus = autonomie et responsabilité**

DEUX OUTILS :

- **L'information jeunesse = élément indispensable dans notre société complexe**
L'information jeunesse, notamment dans des lieux uniques permettant de recueillir toutes les infos utiles pour les jeunes dans leurs démarches, est aussi un élément indispensable dans une société où le jeune doit gérer en permanence sa trajectoire
- **Le travail en réseau = mieux accompagner les jeunes dans leurs expériences**
Les acteurs ont besoin de travailler ensemble pour mieux se connaître, mieux accompagner les jeunes dans leurs expériences, afin d'éviter la politique de « la patate chaude ».

